

**Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 4 avril 2023**

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2023-04-04-16 | Finances Communales - Budget du CCAS -
Décision Modificative n°1**
Rapporteur Auvray Nicole

Nombre de conseillers en exercice : 17
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 12
Nombre de pouvoir : 3
Nombre d'excusés : 2
Convoqué le 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 04 avril, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Nicole Auvray , Vice-Présidente.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse , Madame Nicole Auvray , Madame Murielle Renaux, Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Madame Florence Boucard, Monsieur Didier Burg, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Jean Pierre Mirey, Monsieur Jacques Dutheil, Monsieur Alain Goussault, Madame Danielle Boulais.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Marie-Pierre Rodriguez donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Annie Geslin donne pouvoir à Monsieur Alain Goussault.

Etaient excusés sans pouvoir :

Madame Karine Pégon, Madame Michèle Henry.



Vu :

- Le code général des collectivités territoriales notamment son article L 1612-11,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- La délibération du Conseil d'Administration du 7 février 2023 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2023,
- La délibération adoptant le compte administratif 2022,
- La délibération statuant sur les affectations de résultat.

Considérant :

Que cette 1^{ère} décision modificative intègre :

- Les écritures de reprise du compte administratif à savoir l'affectation des résultats et les reports de l'exercice 2022 en section d'investissement,
- Des ajustements de dépenses et de recettes.

Le Conseil d'administration décide :

- D'adopter la décision modificative n°1 comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses		
	Nature	Montant
657381	Subvention Résidence Autonomie – S1	-7 798.00€
6215	Refacturation personnel de l'action sociale – S20	4 710.00€
62871	Refacturation ville de gestion VSS – S21	3 088.00€
6215	Refacturation du personnel de l'action sociale S20	133 387.00€
6288	Prestations services externes – S21	50 000.00€
62871	Refacturation ville charges service VSS – S21	5 000.00€
62872	Refacturation cde de portage de repas à domicile – S221	150 000.00€
678	Autres charges exceptionnelles	119 299.63€
	<i>Total :</i>	457 686.63€
Recettes		
	Nature	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	457 686.63€
	<i>Total :</i>	457 686.63€

INVESTISSEMENT :

Dépenses		
	Nature	Montant
2184	Mobilier	50 249.09€
2188	Acquisition matériels divers	50 249.00€
	Report 2022	3 516.00€
	<i>Total :</i>	104 014.09€
Recettes		
	Nature	Montant
001	Résultat d'investissement reporté	104 014.09€
	<i>Total :</i>	104 014.09€

Résultat du vote :

Par : 15 voix pour

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 0770472023

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20230404-2023-04-04-16-DE

Publié ou notifié : **18 AVR. 2023**